

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN, S BEN OTHMANE
BEAUMONT	M GENOUD, Nathalie LAKS,
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V LECAQUE, C CACOUAULT, P CHASSOT, S KARADEMIR,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS, M SALLIN,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT, L VESIN,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, G NICOUD, J-C GUILLON, D BESSON, P DURET, S DUBEAU, E BATTISTELLA,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN,
VERS	J LAVOREL,
VIRY	L CHEVALIER, L JACQUET,
VULBENS	F BENOIT, F GUILLET,

Membres représentés

Nicolas LAKS par Nathalie LAKS (procuration), F DE VIRY par L CHEVALIER (procuration),

Membres absents :

G ZORITCHAK, J-L PECORINI, C BONNAMOUR, J CHEVALIER, C MARX, M SECRET, D
VELLUT,

Invités

M MENEGHETTI, N DUPERRET,

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information/débat :	2
1. Débat d'orientation budgétaire 2022.....	2
III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 13 décembre 2021.....	4
IV. Compte-rendu des représentations :	4
V. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président – Contentieux en cours	5
VI. Délibérations	5
1. Finances : débat et rapport d'orientation budgétaire 2022 du budget principal et des budgets annexes.....	5
2. Eau et assainissement : approbation du projet de service de la régie eau et assainissement	5
3. Ressources humaines :	7
a. Création de postes à la régie eau	7
b. Création de postes à la régie assainissement	8
4. Administration : élection des élus de Collonges au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes	9

5. Environnement : modification de l'intérêt communautaire en matière de protection de l'environnement (compétence GEMAPI)	10
6. Mobilité :	11
a. Entrée au capital de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc	11
b. Convention relative aux actions de mobilité durable assurée par la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.....	12
7. Aménagement : approbation du Compte-Rendu Annuel à la collectivité concédante au 31/12/2020 de la concession d'aménagement du « Quartier de la Gare »	13
VII. Divers	15
1. Syndicat Mixte du Salève.....	15
2. Echangeur de Viry	15

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Joëlle Lavorel est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat :

1. Débat d'orientation budgétaire 2022

Diaporama joint au présent compte-rendu.

PJ Crastes souligne que le projet de territoire comporte un certain nombre d'actions (exemple : schéma de mobilité, projet alimentaire, discussions sur la politique sportive, ...), dont certaines sont déjà engagées alors que d'autres sont au stade de projet. Des arbitrages politiques seront nécessaires pour qu'elles soient réalisables financièrement.

M De Smedt ajoute que les actions inscrites au projet de territoire vont au-delà du mandat et il conviendra de prioriser celles à réaliser sur le mandat en cours.

PJ Crastes précise concernant l'évaluation financière des actions inscrites au projet de territoire que rien n'est validé à ce stade en termes de programmation. Les services ont soumis des propositions. Le niveau d'avancement et l'engagement financier seront à valider dans chaque budget par le conseil communautaire.

M De Smedt souligne que la question du versement mobilité devra également être abordée car il s'agit d'un levier possible à activer pour financer les actions de mobilité.

PJ Crastes rappelle que le versement mobilité finance le développement des transports. C'est un pourcentage de la masse salariale de tout employeur public ou privé de plus de 11 salariés. La CFG doit servir à financer la mobilité vers Genève et si les employeurs français sont appelés à abonder le versement mobilité il devra être utilisé pour le transport à l'intérieur du territoire ; les employeurs du territoire ne doivent pas financer le transfert de la main-d'œuvre vers la Suisse.

Arrivée S Dubeau.

Au niveau des leviers de financement, V Lecauchois souhaite savoir s'il est envisagé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, tout comme les taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

M De Smedt précise qu'il s'agit de possibilités qui seront discutées dans le cadre du budget. D'autres leviers sont peut-être également à identifier.

PJ Crastes ajoute que le projet de territoire comporte un certain nombre d'actions à financer. La croissance économique du territoire, la croissance des fonds genevois, la dynamique du logement constituent des leviers qui vont rester dans le temps, mais ne s'avèrent pas suffisants. Il a été demandé aux services d'identifier les différents leviers possibles et ainsi chiffrer les recettes supplémentaires éventuelles. Si l'assemblée décide de réaliser les actions à moyens constants, il conviendra alors de revoir leur dimensionnement.

Il donne par ailleurs l'exemple des fonciers bâtis dans les ZAE et notamment le cas de Archparc. Le SMAG a aménagé alors que la commune a perçu les taxes d'aménagement ; dans le cadre du débat fiscal, la commune d'Archamps et la CCG vont évoquer la possibilité d'une nouvelle répartition.

M De Smedt ajoute qu'il s'agit d'une réflexion à construire ensemble. Il note également que la Collectivité n'a jamais encore tenu la cadence des investissements qu'elle voulait réaliser.

Départ de M Grats qui donne procuration à J Lavorel.

Nathalie Laks constate que concernant la transition écologique le budget consacré, au vu des ambitions, semble peu élevé. Elle souhaite savoir si les sommes budgétées couvrent les projets inscrits au projet de territoire.

M De Smedt répond par l'affirmative.

Budget principal

Concernant les investissements 2022, PJ Crastes rappelle qu'un certain nombre de projets bénéficient de subventions, parfois allant jusqu'à 70 voire 80% pour la ViaRhôna du coût de l'opération et la voie bus à Viry par exemple.

V Lecauchois souhaite savoir où en est le projet de relocalisation de la caserne des pompiers.

PJ Crastes répond que le Président du Département a demandé que le coût du projet, actuellement à 11 M € soit revu à la baisse. Cela n'aurait pas d'impact sur le planning de réalisation.

V. Lecauchois s'interroge sur le montant des fonds frontaliers lequel est identique à 2021.

PJ Crastes indique qu'il devrait être plus important du fait notamment de l'augmentation de la masse salariale et d'un taux de change favorable.

Concernant les concours financiers aux organismes extérieurs, F Benoit souhaite avoir des précisions sur l'augmentation de 25% de la cotisation du SIGETA.

A Magnin répond qu'il s'agit de faire face à la mise aux normes du terrain de Viry, l'agrandissement de celui d'Annemasse et la création de l'aire de grands passages.

Il ajoute que le territoire du SIGETA ne respecte actuellement pas les prescriptions inscrites au schéma d'accueil ; en conséquence, le Préfet ne prend pas d'arrêté d'expulsion en cas d'occupation illégale.

C Vincent précise que le schéma traite également de la question de la sédentarisation et le territoire n'est pas conforme au schéma sur ce sujet-là non plus.

A Magnin note que les élus proposent en ce sens de séparer la sédentarisation des autres dispositions du schéma. Des discussions sont actuellement en cours sur ce sujet.

PJ Crastes indique qu'un budget de 200 000 € est prévu pour commencer à respecter les obligations de sédentarisation.

M De Smedt ajoute qu'il convient également de trouver le foncier pour le faire. Il rappelle que la collectivité ne peut voter des évolutions de taux que sur la CFE et les taxes foncières au vu des nouvelles réglementations.

Concernant l'évolution des dépenses de personnel, M De Smedt indique que la collectivité a la volonté de structurer les services à la hauteur de ses ambitions.

PJ Crastes souhaite savoir à quoi correspondent les postes continuité de service.

MH Dubois répond qu'il s'agit de missions sur les déchets ou les inscriptions transports scolaires.

A Magnin souhaite connaître le nombre exact d'ETP de la collectivité.

M De Smedt répond que la CCG compte 230 agents, soit environ 200 ETP.

Budget assainissement

PJ Crastes précise que le doublement de la PFAC proposé pour augmenter les recettes permet de se rapprocher du prix de revient d'un branchement.

E Rosay indique que les collectivités voisines appliquent ce principe déjà depuis longtemps.

M De Smedt souligne que la recette doit être inscrite en investissement et non en fonctionnement car elle est destinée à financer des investissements.

PJ Crastes observe que l'assainissement a été réalisé ces dernières années principalement sur les communes rurales. Les programmes actuels concernent essentiellement Saint-Julien, notamment avec l'arrivée du tram et le traitement des eaux parasites au niveau de l'Arande et de Ternier.

Budget eau

E Rosay indique qu'à long terme un besoin en eau apparaîtra. Annemasse Agglo et les SIG ont sollicité la CCG pour travailler ensemble sur une ressource complémentaire commune.

Budget annexe ZAE

Concernant le PPI 2022-2026, F Benoit précise que la stratégie foncière de la collectivité se décline notamment par la mise à disposition de terrains par baux à construction, afin de préserver la vocation économique des tènements.

PJ Crastes signale que concernant l'Ecoparc, la collectivité est en attente du jugement qui devrait être prononcé au 1^{er} semestre 2022, suite aux recours effectués sur le projet.

III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 13 décembre 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

IV. Compte-rendu des représentations :

SIDEFAGE :

*travaux de traitement des fumées de l'unité de valorisation énergétique pour un montant de 25 M € ; un différend oppose le SIDEFAGE à l'entreprise qui a réalisé les travaux pour un montant de 5 M €.

*acquisition du tènement de l'ancienne déchetterie de Bellegarde, situé à côté d'un terrain appartenant déjà au SIDEFAGE, en vue de la constitution de réserves foncières pour des activités futures, notamment la création d'un réseau de chaleur à partir de l'unité de valorisation énergétique.

SIGETA : attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'agrandissement de l'aire d'Annemasse.

SMAG : point d'étape concernant les prospects. Une présentation de la feuille de route sera réalisée lors d'un prochain conseil communautaire.

Pôle Métropolitain : néant.

GLCT Transfrontalier : néant.

EPF : néant.

GLCT Transports : simplification de tarification de la ligne 272.

Association des Maires : néant.

Office de Tourisme : néant.

V. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président – Contentieux en cours

Aucune observation n'est formulée.

VI. Délibérations

1. Finances : débat et rapport d'orientation budgétaire 2022 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération revêt la forme d'un document qui sert de base aux échanges en Conseil communautaire. Ce rapport doit comprendre des informations sur l'analyse prospective en fonctionnement et en investissement, sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la collectivité.

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022 du budget général et de ses budgets annexes (Assainissement, Régie Eau, DSP Eau, Tram, Transports, Zones d'activités économiques, Locaux Europa et ZAC de Cervonnex).

Vu la loi du 6 février 1992 imposant la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif,

Vu la loi Notre du 7 août 2015 précisant les modalités de rédaction du rapport d'orientation budgétaire,

DELIBERE

Article 1 : prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 à l'appui du rapport d'orientation budgétaire présenté dans l'annexe ci-jointe pour le budget général et ses budgets annexes (Assainissement, Régie Eau, DSP Eau, Tram, Transports, Zones d'activités économiques, Locaux Europa et ZAC de Cervonnex).

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Eau et assainissement : approbation du projet de service de la régie eau et assainissement

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Le Vice-Président rappelle que la régie doit s'adapter en permanence à l'évolution du territoire et de sa population afin de garantir le bon fonctionnement de ses services d'eau et d'assainissement ainsi que le respect des obligations réglementaires.

Pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, le projet de service proposé porte sur les 5 points suivants :

- l'adaptation des moyens humains avec une première phase de restructuration des services et la création de 9 postes qui permettront de répondre aux besoins jusqu'à fin 2024 ; Une deuxième phase aura lieu par la suite selon les orientations retenues pour le niveau de service, le mode de gouvernance et le mode de gestion après la fin des contrats de délégation de service en cours (01/09/2024 Véolia et Aqualter) ;
- la mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable pour sécuriser et fiabiliser la production et la distribution d'eau et garantir sa potabilité pour les 20 prochaines années ;

le choix d'une orientation stratégique en matière de traitement des eaux usées parmi les 4 scénarios proposés. Ces scénarios sont dimensionnés pour répondre à une évolution maximum de la population d'un peu moins de 2%/an en moyenne sur les 40 prochaines années, le projet de territoire se donnant pour objectif de réduire la croissance à 2 % pendant le mandat en cours.

- un plan pluriannuel d'investissement d'environ 120 millions € HT sur 10 ans qui se décompose en 45 millions € pour l'eau et 75 millions € pour l'assainissement et qui comprend, d'une part, le renouvellement courant des équipements et ouvrages et, d'autre part, la création des nouveaux ouvrages structurants nécessaires ;
A cet effet, le scénario préconisé consiste dans un premier temps à :
 - ✓ lancer dès que possible la création d'une nouvelle station d'épuration sur Neydens pour remplacer l'existante,
 - ✓ transférer pour traitement les effluents de la commune de Chênex vers la station d'épuration du Vuache,
 - ✓ lancer les études de faisabilité pour le renouvellement / renforcement des stations d'épuration de Jonzier et Savigny,
 - ✓ transférer les effluents d'Essertet et de Vers vers la station du Vuache,
 - ✓ renforcer la capacité de traitement de la station d'épuration du Vuache,
 - ✓ transférer à plus ou moins long terme les effluents de Viry,
 - ✓ puis étudier, dans un deuxième temps, l'opportunité et la faisabilité de construction d'une nouvelle station d'épuration avec rejet sur le Rhône pour traiter les effluents des communes de Saint-Julien, Collonges, Bossey et Archamps et éventuellement, à long terme, ceux des communes de Beaumont, Neydens, Feigères et Présilly.
- la proposition d'une stratégie tarifaire pour garantir les équilibres budgétaires, calée sur la base d'une inflation annuelle moyenne de 1,5%/an avec :
 - o une indexation du prix de l'eau de 2 %/an jusqu'en 2025 puis de 1,5%/an
 - o une indexation, lissée sur les 10 prochaines années, du prix de l'assainissement de 3,5%/an ainsi qu'un doublement de la PFAC

*Vu les statuts de la Collectivité et notamment les compétences eau et assainissement,
Vu l'avis favorable émis par la commission Eau & Assainissement en date du 10 janvier 2022,
Vu la présentation effectuée en bureau communautaire en date du 17 janvier 2022 et en conseil communautaire en date du 07 février 2022,*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le projet de service de la régie eau et assainissement tel que décrit ci-dessus.

Article 2 : **décide** de retenir comme orientation stratégique le scénario technique décrit ci-dessus.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

P Duret demande des précisions sur les travaux de la station d'épuration de Neydens.

E Rosay indique que l'étude de faisabilité va prochainement être engagée. Il s'agit par ailleurs de savoir si l'acquisition du terrain pourra être négociée à l'amiable ou s'il sera nécessaire de réaliser une déclaration d'utilité publique, ce qui aurait des impacts sur le calendrier de l'opération.

A Magnin souligne qu'il s'agit d'un véritable projet en faveur de l'environnement, car la préservation des de l'environnement commence là.

3. Ressources humaines :

a. Création de postes à la régie eau

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de faire face à l'augmentation des abonnés au sein des régies eau et assainissement (18 560 abonnés en 2013 ; 27 768 en 2020) et de nouvelles procédures administratives, un renfort de personnel est indispensable.

Il est donc proposé de renforcer le service de la régie eau en créant 3 postes :

- un poste de chargé de clientèle,
- un poste de technicien exploitation eau potable pour le pilotage et l'expertise (fuites et régulation hydraulique),
- un poste de technicien pour l'instruction des dossiers d'urbanisation et le suivi des raccordements.

Il est donc proposé de renforcer ce service en créant les postes permanents suivants à compter du 1/03/2022 :

- 1 poste à temps complet de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif
- 2 postes à temps complet de catégorie B sur le grade de technicien

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire,

DELIBERE

Article 1 : décide de créer compter du 1^{er} mars 2022 :

- 1 poste à temps complet de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif
- 2 postes à temps complet de catégorie B sur le grade de technicien

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie eau- exercice 2022 – chapitre 012.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

b. Création de postes à la régie assainissement

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre du projet de service des régies eau et assainissement, il est nécessaire de créer 5 postes :

- deux postes d'agents de maîtrise contrôleurs de raccordements et réseaux pour la réalisation des contrôles de branchements. Le nombre de branchements est estimé à 15 000 sur le territoire,

- un poste de technicien de maintenance assainissement / conducteur STEP pour assurer la maintenance préventive des équipements,

- un poste de technicien spécifique au SPANC (service public d'assainissement non collectif) pour la réalisation des contrôles (env 200/an) et assurer le suivi du budget SPANC et de la redevance ANC,

- un poste de technicien pour la mise à jour des servitudes de passage de canalisations.

Il est donc proposé de renforcer ce service en créant les postes permanents suivants à compter du 1/03/2022 :

- 2 postes à temps complet de catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise
- 3 postes à temps complet de catégorie B sur le grade de technicien

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire,

DELIBERE

Article 1 : décide de créer à compter du 1^{er} mars 2022 :

- 2 postes sur le grade d'agent de maîtrise catégorie C à temps complet
- 3 postes sur le grade de Technicien catégorie B à temps complet

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie assainissement- exercice 2022 – chapitre 012.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

4. Administration : élection des élus de Collonges au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 20 juillet 2020, la création de 9 commissions thématiques qui sont les suivantes :

1. Aménagement, habitat
2. Mobilité
3. Finances
4. Déchets
5. Environnement, transition énergétique
6. Eau, assainissement
7. Social, seniors, petite enfance
8. Économie, formation, tourisme
9. Communication, services aux usagers, mutualisation

Les membres de ces commissions ont été nommés par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2020.

Suite à la démission de conseillers communautaires et municipaux et à des demandes des communes, le conseil a mis à jour ces commissions dans sa séance du 08 novembre 2021.

La tenue d'une élection partielle intégrale au sein de la commune de Collonges-sous-Salève implique de procéder à l'élection de nouveaux représentants de la commune au sein des commissions thématiques de la Communauté.

Il est également proposé de mettre à jour le tableau suite à des démissions d'élus municipaux, telles que traduites dans le tableau joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-I,

Vu les statuts de la Collectivité,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm96 du Conseil Communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant création des commissions thématiques de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°20200928_cc_adm136 du Conseil Communautaire, en date du 28 septembre 2020, portant élection des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°20211108_cc_adm94 du Conseil Communautaire, en date du 08 novembre 2021, portant sur la mise à jour des commissions thématiques de la Communauté de Communes,

DELIBERE

Article 1 : élit au sein des commissions thématiques les représentants de la commune de Collonges-sous-Salève selon le tableau joint à la présente délibération.

Article 2 : procède à la mise à jour des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Genevois conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération afin de prendre en compte les démissions d'élus municipaux.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

5. Environnement : modification de l'intérêt communautaire en matière de protection de l'environnement (compétence GEMAPI)

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Monsieur le Président indique en liminaire que l'exercice de certaines compétences détenues par la Communauté de communes nécessite la définition préalable au sein de celles-ci d'un intérêt communautaire. Ce dernier consiste à déterminer le périmètre d'intervention et ainsi distinguer les actions et équipements relevant, d'une part, du niveau communal et, d'autre part, du niveau intercommunal.

Il précise que la définition ou la modification de l'intérêt communautaire est déterminée par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

En application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « loi MAPTAM », la Communauté de Communes détient la compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence recoupe une partie des items définis à l'article L.211-7 du Code de l'environnement, à savoir :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence est exercée en propre par la Communauté de communes du Genevois, sur la partie du territoire appartenant au bassin versant des affluents de l'Arve et du Rhône. Cette même compétence a été transférée au SMECRU, devenu Syr'Usses, sur la partie du territoire appartenant au bassin versant des Usses. Ce transfert a été opéré par délibération du Conseil Communautaire n° 20200224_cc_adm40, en date du 24 février 2020.

Le Syndicat de Rivières Les Usses (Syr'Usses) a fait part à la CCG de son souhait d'exercer, sur la partie du territoire de la CCG appartenant au bassin versant des Usses, les items complémentaires suivants, permettant une mise en œuvre cohérente des compétences précitées :

- 6° La lutte contre la pollution,
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Le transfert au Syr'Usses des compétences se rapportant aux items complémentaires susvisés exige, au préalable, une modification de l'intérêt communautaire tel que défini pour la protection et la mise en valeur de l'environnement pour la conduite d'actions communautaires.

En effet, la Communauté de communes détient actuellement les items 6, 7 et 12, qui figurent dans ses statuts. Il est conforme à l'intérêt de la communauté, en raison de son adhésion au Syr'Usses, de territorialiser l'exercice de la compétence GEMAPI. Ceci justifie le recours à la procédure de modification de l'intérêt communautaire, en vue de :

- doter la communauté de communes de l'item 11, limité au seul bassin versant des Usses, en vue de son transfert au Syr'Usses ;
- transférer l'exercice des items complémentaires 6, 7, 11 et 12 au Syr'Usses, sur la partie du territoire de la Communauté de communes appartenant au bassin versant des Usses.

L'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 IV
Vu la modification des statuts de la Collectivité, approuvée par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0099, en date du 15 décembre 2017, et notamment la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ainsi que la protection et mise en valeur de l'environnement,
Vu la délibération n°20200224_cc_adm40, en date du 24 février 2020, portant sur la modification des statuts du Syndicat de Rivières (SMECRU),
Vu l'avis du Bureau, réuni le 7 février 2022,*

DELIBERE

Article 1 : **procède à la modification de l'intérêt communautaire** en matière de protection de l'environnement afin de :

- doter la communauté de communes de l'item 11 de l'article L.211.7 du Code de l'environnement, limité au seul bassin versant des Usses, en vue de son transfert au Syr'Usses ;
- transférer l'exercice des items complémentaires 6, 7, 11 et 12 du même code au Syr'Usses, sur la partie du territoire de la Communauté de communes appartenant au bassin versant des Usses.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

6. Mobilité :

a. **Entrée au capital de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

La Société Publique Locale (SPL) AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC, située à Chambéry, a pour objet la réalisation, pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, de prestations tendant à promouvoir, sensibiliser et développer l'écomobilité et l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle.

Elle assure des missions de conseils, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation, d'exploitation et de gestion de services dans les domaines précités.

La SPL comprend, à ce jour, 11 collectivités des pays de Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle a pour projet d'ouvrir son capital à six nouvelles collectivités publiques. L'entrée au capital se fait par la souscription de chacun des nouveaux entrants concernés de 740 actions d'un montant de 1 € de nominal chacune, soit une souscription de 740 €uros par nouvelle collectivité actionnaire.

Afin de développer sur son territoire des actions permettant de limiter les déplacements en voiture individuelle, la Communauté de Communes souhaite adhérer à la SPL. Pour ce faire, elle doit acquérir 740 actions de 1 € de nominal chacune ce qui représente 1,79% du capital. Pour permettre l'entrée de la Communauté de Communes, la SPL devra procéder à une augmentation de capital.

Les collectivités territoriales ou leurs groupements qui ont participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au Conseil d'Administration se regroupent au sein de l'Assemblée Spéciale. Cette Assemblée comprend un délégué de chaque collectivité ou groupement y participant. Elle désigne en son sein le ou les représentants communs qui siègent au Conseil d'Administration.

Aussi, il est proposé que le représentant de la Communauté de Communes soit le Vice-Président en charge de la mobilité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1524-1 et suivants et L.1531-1,

Vu le Code du commerce,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité

Vu les statuts constitutifs de la Société Publique Locale (SPL) AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC,

Vu le Pacte entre actionnaires de la Société Publique Locale (SPL) AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'adhésion et l'entrée de la Communauté de Communes du Genevois au capital de la Société Publique Locale AGENCE ECOMOBILITE à hauteur de 740 actions de 1€ de nominal, à savoir la somme de 740 euros.

Article 2 : **désigne** Monsieur Julien BOUCHET, représentant de la Communauté de Communes au sein de l'Assemblée Spéciale.

Article 3 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget principal- exercice 2022 – chapitre 026.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

b. Convention relative aux actions de mobilité durable assurée par la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

La Communauté de Communes a décidé d'adhérer et d'entrer au capital de la Société Publique Locale (SPL) AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC.

La SPL agit, pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, en mettant en œuvre des prestations tendant à promouvoir, sensibiliser et développer l'écomobilité et l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle. Elle assure des missions de conseils, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation, d'exploitation et de gestion de services dans les domaines précités.

Afin de pouvoir bénéficier de ces prestations, la Communauté de Communes doit conclure une convention relative aux actions de mobilité durable laquelle définit le cadre des futures prestations, leurs modalités d'exécution et les conditions financières.

La Communauté peut ainsi confier à l'Agence :

- Un appui stratégique, technique et d'aide à la décision pour la définition et le déploiement d'actions de mobilité durable,
- Des missions et conseils en mobilité, tels que des Plans de mobilité auprès des entreprises, établissements scolaires, public précaire etc.

- Des actions de sensibilisation aux enjeux de la mobilité durable par l'intermédiaire d'actions d'informations, sensibilisation, d'animation et de promotion des écomobilités,
- Des études de faisabilité,
- Des études d'Avant-Projet,
- Des études et prestations de suivi de maîtrise d'œuvre,
- L'exploitation de services tels qu'un service public de location de vélo, service de covoiturage, transport à la demande....

La mise en œuvre des prestations fait l'objet de bons de commande de la Communauté, à l'exception des prestations de maîtrise d'œuvre lesquelles seront précisées par des conventions spécifiques.

En application de l'article L. 2511-3 du Code de la Commande Publique sur la quasi-régie, la présente convention n'est pas soumise à une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1531-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2511-3,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,
Vu les statuts de la Société Publique Locale AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC,
Vu la délibération n°20220228_cc_mob20 du Conseil communautaire, en date du 28 février 2022, approuvant l'adhésion et l'entrée de la Communauté de Communes au sein de la Société Publique Locale AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC,*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention relative aux actions de mobilité durable assurées par la Société Publique Locale AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget principal- exercice 2022 – chapitre 011.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

7. Aménagement : approbation du Compte-Rendu Annuel à la collectivité concédante au 31/12/2020 de la concession d'aménagement du « Quartier de la Gare »

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Mermin, 1er Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois portent, dans le respect de leurs compétences respectives, le projet d'aménagement du « Quartier de la gare » situé sur la Commune de Saint-Julien-en-Genevois. Ce projet global de réaménagement s'étend sur deux secteurs distincts :

- le quartier de la Gare, à proprement dit, issu du renouvellement urbain des tènements compris entre l'avenue de la Gare, la route d'Annemasse et les voies ferrées,
- et
- le secteur de Perly, en lieu et place de l'actuel parking-relais.

Un traité de concession d'aménagement du « Quartier de la Gare » a été conclu avec Bouygues Immobilier UrbanEra le 10 janvier 2020.

Conformément à l'article 34 du traité de concession pris pour l'application de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, l'aménageur doit présenter un compte rendu annuel à la collectivité concédante (CRACC). Ce CRACC 2020 s'inscrit dans un contexte particulier, une année de renouvellement de l'équipe municipale et de COVID 19.

L'objet du présent CRACC est de décrire l'avancement de l'opération sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Compte Rendu Annuel à la Collectivité Concédante (CRACC) au 31 décembre 2020

Suite à la notification du TCA en janvier 2020, l'aménageur a engagé, en étroite collaboration avec la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et la CCG, un certain nombre de démarches et études sur l'année 2020 :

- rencontre de nombreux interlocuteurs :
 - o des Collectivités concédantes ;
 - o des services publics locaux (EPF 74), départementaux et régionaux ;
 - o des services de l'Etat (Direction départementale des Territoires).
- lancement de la faisabilité urbaine et parking ;
- réalisation d'études diverses en vue de mieux appréhender le contexte local et concevoir le projet le plus adapté à son environnement.

Au 31 décembre 2020, les montants globaux des dépenses et des recettes ont été évalués à hauteur de 66 981 304 €HT soit une augmentation de 1 654 036 €HT par rapport au TCA représentant une évolution de 2,53%. Le tableau détaillé du bilan actualisé et les explications de l'évolution du bilan sont présentés en annexe.

Le bilan d'aménagement à la fin de l'année 2020 reste à l'équilibre sans nouvelle contribution des Collectivités Concédantes.

Le tableau détaillé du bilan actualisé en annexe, qui intègre les dépenses et recettes réelles au 31 décembre 2020, est synthétisé ci-dessous :

<u>En dépenses</u>		<u>En recettes :</u>	
frais de maîtrise d'œuvre	66 000 € HT		0 € HT
frais d'ingénierie et de géomètre	72 868 € HT		
conseil juridique	5 884 € HT		
frais de structure de Bouygues Immobilier UrbanEra	200 000 € HT		
Total	344 752 € HT	Total	0 € HT

Le montant des dépenses facturées depuis la signature du TCA représente ainsi 0,51 % du montant global des dépenses inscrit au bilan réactualisé au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020 et depuis le début de l'opération, Bouygues Immobilier UrbanEra n'a pas perçu de recettes. Il n'y a pas eu de vente de charges foncières ni de perceptions de subventions ou participations.

Pour financer ces dépenses, Bouygues Immobilier UrbanEra effectue une avance de trésorerie rémunérée au taux de 2,5 % (Euribor 3 mois pris à 0% + 250 points de base).

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-4, R.300-4 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande Publique

*Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20191125_cc_amgt115 approuvant le choix de l'aménageur, en date du 25 novembre 2019 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n°1/19 approuvant le choix de l'aménageur, en date du 20 novembre 2019 ;
Vu le Traité de Concession d'Aménagement et ses annexes notifié le 10 janvier 2020 ;
Vu le projet de Compte Rendu Annuel à la Collectivité Concédante au 31 décembre 2020 et ses deux annexes ci-après joints ;
Vu l'exposé ci-dessus*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Concédante ci-joint relatif à la concession d'aménagement du quartier de la gare établie par Bouygues Immobilier UrbanEra au 31 décembre 2020 et comprenant un bilan financier prévisionnel actualisé avec un budget de 66 981 304 € HT.

Article 2 : **rappelle** le montant de la participation financière à charge de la Communauté de Communes du Genevois s'élevant à 1 771 567 € HT.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

PJ Crastes précise que le projet quartier gare sera présenté en conseil fin avril.

VII. Divers

1. Syndicat Mixte du Salève

L Dupain demande qu'une présentation de la feuille de route du syndicat soit organisée en conseil communautaire. Même si la CCG n'est pas adhérente, les communes qui la composent le sont pour la plupart.

2. Echangeur de Viry

F Benoit indique que le projet de l'échangeur de Viry a fait l'objet d'un article paru dans Le Messenger le 25 février dernier. Ce dossier, en cas de non réalisation a un impact fort en matière de mobilité et de zones économiques, et il demande que la question soit abordée lors d'un prochain conseil communautaire avec la tenue d'un vote sur la création d'un échangeur et son emplacement. La position connue de la part de la commune de Viry était oui au diffuseur et non à l'emplacement projeté. L'enjeu est fort pour la zone économique avec des flux qui doivent se faire de manière sécurisés. Il attend une position affirmée sur ce projet lequel a été réaffirmé dans la fiche n°6 du projet de territoire.

Par ailleurs, le Président du Conseil départemental ainsi que plusieurs conseillers départementaux sont cités dans cet article, et il serait souhaitable d'avoir leur position en direct.

L Chevalier précise que la commune n'est pas défavorable au projet de diffuseur mais à son emplacement. Par rapport à la ZAE de Viry, il est certes nécessaire de créer une déviation permettant de mieux l'irriguer mais un échangeur n'est pas indispensable. La question du ferroviaire pour cette zone peut être également intéressante.

PJ Crastes note qu'il est effectivement nécessaire de clarifier la position de chacune des parties dans ce dossier. Le Département, qui avait dit qu'il n'étudierait pas d'autres scénarii d'emplacement, sera sollicité à nouveau sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 03 mars 2022.

Vu par le Président

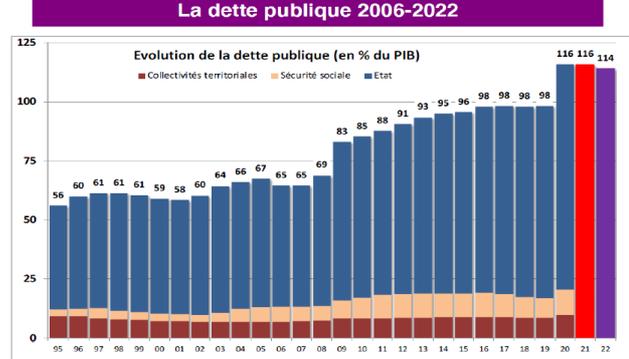
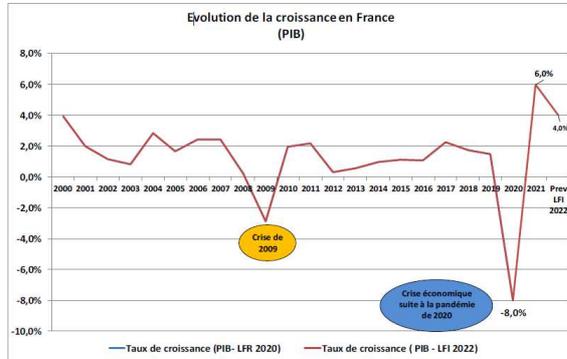


Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Conseil communautaire du 28 février 2022

Contexte Economique et Financier

Contexte macroéconomique en France



Si la crise du Covid-19 reste d'actualité dans les pays développés, l'économie mondiale a su retrouver une certaine santé en 2021 grâce aux politiques budgétaires et monétaires sans précédent menées par ces derniers. La crise a cependant également accru considérablement le niveau de dette des pays avancés et le retour de l'inflation consécutif à la crise (principalement induite par la flambée des prix des matières premières) risque d'avoir aussi un impact à terme sur les taux d'intérêts. Au niveau de la France, l'année 2021 a vu un rebond de la croissance illustrant un effet rattrapage post confinement avec une amélioration de l'environnement économique qui devrait se prolonger en 2022 en lien avec le maintien de certains dispositifs de soutien aux ménages et entreprises et aux mesures du plan de relance.

Cependant la sortie de crise annoncée laisse un niveau d'endettement considérable qui pèsera nécessairement sur les années futures : en 2021, la dette publique atteint ainsi 116% du PIB en France. Le remboursement de cette dette selon une trajectoire « crédible » reposant sur des hypothèses de croissance économique et de maîtrise de la dépense publique relance inévitablement la question de la poursuite ou refondation des contrats financiers entre l'Etat et les collectivités.

28 février 2021

Conseil Communautaire

3

Loi de Finances 2022

28 février 2021

Conseil Communautaire

4

Principales mesures à retenir

Suppression de la taxe d'habitation



Compensation par l'attribution d'une fraction de TVA

Dynamique de la TVA estimée à plus de 5% en 2022

28 février 2021

Conseil Communautaire

5

Principales mesures à retenir

Réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités

La Loi de Finances pour 2022 a adapté l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers **communaux**, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en **lisser graduellement les effets jusqu'en 2028**. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

28 février 2021

Conseil Communautaire

6

Impact pour la CCG

Peu d'impact à court terme

Evolution prévisible du FPIC en 2028

La Loi de Finances transforme la « possibilité » de **reversement de taxe d'aménagement** entre communes et EPCI en « **obligation** », compte-tenu de la charge des équipements publics relevant des compétences de ce dernier, à compter du 1^{er} janvier 2023
Des clés de partage et de reversement devront tenir compte de la charge des équipements publics assumée par chaque collectivité concernée eu égard à leurs compétences respectives

28 février 2021

Conseil Communautaire

7

Enjeux pour notre collectivité

28 février 2021

Conseil Communautaire

8

Les ambitions du projet de territoire

Mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire

Mise en place d'une stratégie foncière anticipant la mise en œuvre du ZAN et organisant la maîtrise publique des secteurs à enjeux

Développement d'une nouvelle politique du logement

Développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne

Développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux

Développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique

Mise en œuvre d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois

Renforcement des politiques en faveur de l'équilibre social du territoire et des dispositifs de soutien aux ménages les moins aisés

28 février 2021

Conseil Communautaire

9

Le projet de territoire / le pacte financier et fiscal

Actions définies et/ou en cours

- Schéma de développement petite enfance
- Schéma de développement des déchets
 - Développement économique
 - Schéma modes doux

Actions émergentes

- Schéma de mobilité
- Politique sportive
- Politique vieillesse
- Transition écologique
- Politiques agricoles

Projet de
Territoire

Pacte financier
et fiscal

Travailler sur le contour et le périmètre, les sujets / actions à prioriser

Des COPIL ad hoc Le travail en commissions La validation en instances

Refondation des liens EPCI-communes
Diagnostic financier du territoire
Financement des politiques publiques

28 février 2021

Conseil Communautaire

10

L'évaluation du projet de territoire en vue d'une priorisation

Un projet de territoire évalué à 20,4 M€ (coût net ; hors réseaux eau/asst)

16,5 M€ en investissement et
3,9 M€ / an en fonctionnement en fin de période

Politiques	Contenu
Mobilité : 2,3 M€	scénario d'un développement de l'offre 1,3 M€ des aménagements de voirie 1 M€
Déchets : 7,1 M€	déchetterie-ressourcerie (inv et fct induit) 4 M€ scénario de mise en place d'une redevance incitative (inv et fct induit) 2,3 M€ politiques / biodéchets, tri, déchets verts 0,8 M€
Petite enfance : 2,0 M€	schéma dév. des places (inv et fct induit) 2,0 M€
Développement économique : 3,2 M€	création pépinière (inv et fct induit) 3,2 M€
Habitat-foncier : 2,3 M€	dév aides aux bailleurs sociaux 0,6 M€ dév aides aux particuliers (rénov éner) 0,2 M€ PLH (étude et fct induit) 0,4 M€ politiques logt adapté, urgence (inv et fct induit) 1,1 M€
Environnement : 1,3 M€	provision actions PCAET (inv et fct induit) 1,3 M€
Equipements sportifs : 1,6 M€	participation équip. sportifs Saint-Julien 1,6 M€
Social : 0,5 M€	politique vieillesse 0,5 M€

28 février 2021

Conseil Communautaire

11

Des leviers possibles de financement

Un projet de territoire évalué à 20,4 M€ (coût net ; hors réseaux eau/asst)

Politiques	Leviers
Mobilité : 2,3 M€	CFG*, versement mobilité (taux à 1 % = 1,6 M€)
Déchets : 7,1 M€	TEOM (+ 1 pt = 0,6 M€)
Petite enfance : 2,0 M€	CFG
Développement économique : 3,2 M€	CFG, CFE*, TFB dans les ZAE, TA, accord SMAG, recettes loyers
Habitat-foncier : 2,3 M€	CFG, TFB (+ 1 pt = 0,7 M€), THLV, TH sur les résidences secondaires*
Environnement : 1,3 M€	Taxe Gemapi
Equipements sportifs : 1,6 M€	
Social : 0,5 M€	

* CFG : fléchage mobilité (55 %), économie (30 %), habitat (15 %)

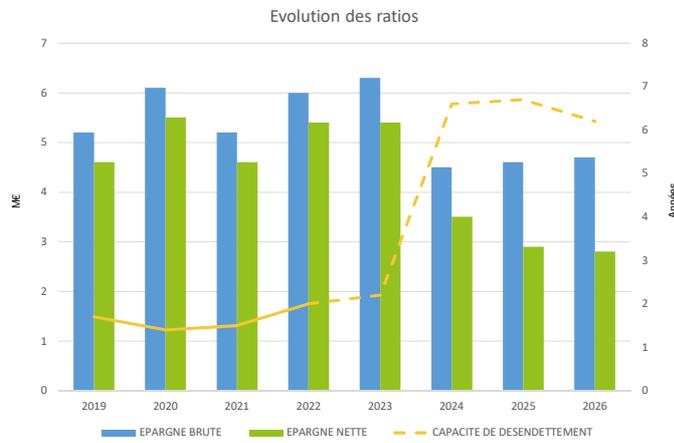
Part actuelle EPCI : 9 % - montant CCG : 3,5 M€. Projection d'une part à 10 %
➔ complément pour financer le projet petite enfance ?

* CFE : possibilité d'augmenter le taux sous certaines conditions, en lien avec l'évolution des taux de TFB et TFNB de l'année N-1. Pour actionner ce levier en 2023, il faut une décision fiscale en 2022 sur le foncier

* TH sur les résidences secondaires : possibilité de faire évoluer le taux à partir de 2023, corrélée à une augmentation des taux de TFB et TFNB la même année

28 février 2021

Evolution des ratios



Pour maintenir une situation financière saine et des ratios satisfaisants

- épargne brute d'au moins 4,5 M€
- épargne nette d'au moins 2,8 M€
- capacité de désendettement qui n'excède pas 7 ans



En fonctionnement

- restaurer une marge de manœuvre de 800 k€ à partir de 2022 et de + 800 K€ supplémentaires d'une année sur l'autre

En investissement

- procéder à des arbitrages / échelonnement des dépenses et optimisation des subventions sur la période

28 février 2021

Conseil Communautaire

13

Budget principal

28 février 2021

Conseil Communautaire

14

Structure du budget

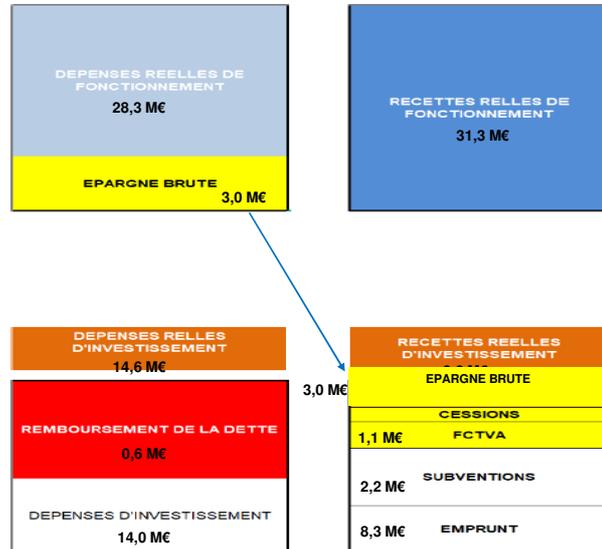
L'**épargne brute** correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement récurrentes de l'exercice. L'épargne brute constitue une ressource récurrente pour financer les dépenses d'investissement et rembourser la dette

Le **taux d'épargne brute** (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement disponible pour autofinancer les dépenses d'investissement

- Seuil d'alerte : 10 %
- Seuil critique : 7 %

La **capacité de désendettement** est le rapport entre l'endettement et l'épargne brute. Elle mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette en y affectant la totalité de l'épargne

- Zone d'alerte : entre 10 et 12 ans
- Plafond défini par la loi : 12 ans
- Ratio cible pour la CCG : < 6 ans et acceptable jusqu'à 8 ans



28 février 2021

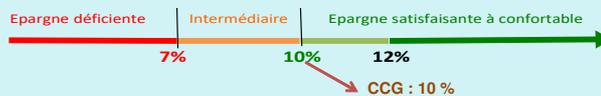
Conseil Communautaire

15

Ratios

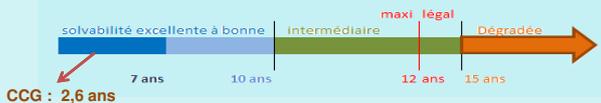
✓ **Taux d'épargne brute > 10%**

- **Epargne brute / recettes de fonctionnement = Part des recettes de fonctionnement nettes disponibles pour investir.**



✓ **Capacité de désendettement < 10 ans**

- **Dettes / épargne brute = Durée théorique de désendettement**



28 février 2021

Conseil Communautaire

16

PPI 2022-2026 avec projet de territoire

Thématiques	2022		2023		2024		2025		2026		Cumul 2022-2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration	732 k€	k€	265 k€	k€	65 k€	k€	65 k€	k€	65 k€	k€	1 192 k€	k€
Social – Petite enfance	384 k€	60 k€	1 357 k€	749 k€	1 497 k€	724 k€	632 k€	374 k€	632 k€	364 k€	4 502 k€	2 271 k€
Déchets	1 939 k€	55 k€	2 482 k€	55 k€	4 357 k€	55 k€	732 k€	45 k€	422 k€	45 k€	9 934 k€	255 k€
Economie	2 348 k€	k€	963 k€	k€	5 629 k€	k€	489 k€	k€	310 k€	k€	9 737 k€	k€
<i>Dont participation ZAE</i>	<i>1 792 k€</i>		<i>463 k€</i>		<i>2 944 k€</i>		<i>310 k€</i>		<i>310 k€</i>		<i>5 819 k€</i>	
Equip sportifs - gymnases	173 k€	k€	800 k€	k€	800 k€	k€	50 k€	k€	50 k€	k€	1 873 k€	k€
Habitat	920 k€	100 k€	1 420 k€	210 k€	1 390 k€	220 k€	1 740 k€	270 k€	1 790 k€	270 k€	7 260 k€	1 070 k€
Mobilité	4 189 k€	1 105 k€	4 058 k€	2 231 k€	10 193 k€	2 271 k€	2 687 k€	1 634 k€	583 k€	k€	21 710 k€	7 241 k€
<i>Dont participation TRAM</i>	<i>2 110 k€</i>		<i>-246 k€</i>		<i>2 956 k€</i>		<i>- 76 k€</i>		<i>0 k€</i>		<i>4 744 k€</i>	
Aménagement	1 633 k€	k€	1 650 k€	k€	3 160 k€	k€	2 500 k€	k€	k€	k€	8 943 k€	k€
Transition Ecologique	1 672 k€	691 k€	465 k€	91 k€	515 k€	116 k€	1 454 k€	597 k€	1 310 k€	500 k€	5 416 k€	1 995 k€
Total	13 989 k€	2 011 k€	13 213 k€	3 336 k€	27 606 k€	3 386 k€	10 349 k€	2 920 k€	5 162 k€	1 179 k€	70 321 k€	12 832 k€

dont projet de territoire

19 743 k€ 3 245 k€

2022 : une année qui prépare les choix à venir pour le projet de territoire, en assurer sa faisabilité et son financement

28 février 2021

Conseil Communautaire

17

Zoom sur les investissements 2022

Domaines

Mobilité : 4 189 K€

Economie : 2 348 K€

Administration : 732 K€

Déchets : 1 939 K€

Aménagement / habitat : 2 553 K€

Transition écologique : 1 672 K€

Projets

Subvention budget tram 2,1 M€, Viarhõna 305 K€, aménagements structurants 523 K€, modes doux axes N/S 200 K€, voie bus Viry 663 k€, schéma accessibilité 137 K€

Subvention budget ZAE 1,8 M€, réfection voiries ZAE 340 k€ (Valleiry), signalétique ZAE 204 k€

Aménagement accueil 450 k€, informatique (logiciels, serveur, matériel) 167 K€

Véhicule 551 k€, conteneurs 235 k€, réfection site enfouissement Neydens 830 k€, déchetterie – ressourcerie 150 k€

Acquisition terrain caserne et participation au SDIS 1,4 M€, subventions bailleurs 600 k€, habitat adapté gens du voyage 200 K€, étude boulevard urbain 100 K€

Gemapi : 1,5 M€ (protection Arande, renaturation Drize, bassin de Ternier), grand cycle de l'eau (Aire, zones humides) 163 K€

28 février 2021

Total investissements : 13 989 K€

Recettes attendues : 2 011 K€

18

Financement des investissements

Le projet de BP 2022 fait ressortir un **besoin de financement des projets** ; c'est avec l'emprunt qu'il est proposé de le financer

Aussi, pour **14,0 M€ de projets et d'équipements**, l'inscription d'un **emprunt d'équilibre de 8,3 M€** est prévue

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre avant reprise des résultats excédentaires de l'année 2021

28 février 2021

Conseil Communautaire

19

Résultats prévisionnels 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT			Total Global
	Réalisé 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	Total	
Recettes	31 672 K€	7 297 K€	1 212 K€	8 508 K€	40 180 K€
Dépenses	26 759 K€	5 417 K€	3 796 K€	9 213 K€	35 972 K€
Résultat de l'exercice 2021	4 913 K€	1 879 K€	-2 584 K€	-705 K€	4 208 K€
Résultat antérieur reporté	5 165 K€	-2 342 K€		-2 342 K€	2 823 K€
Résultat de clôture 2021	10 078 K€	-463 K€	-2 584 K€	-3 047 K€	7 031 K€

28 février 2021

Conseil Communautaire

20

Dette

Encours Annuité

Structure et gestion de l'encours

Le budget principal rembourse au total 9 prêts au 01/01/2022 (dont un remboursé à hauteur de 61,5% par les budgets annexes des régies d'eau et d'assainissement)

Le montant de l'annuité 2022 est de 880 K€ dont 630 K€ en remboursement de capital

Le budget 2022 s'équilibrerait avec un emprunt de 8 310 k€

	Capital emprunté	Capital restant dû au 01/01/2022	Répartition par type de taux
Total emprunts	12 553 k€	7 691 k€	
<i>taux fixe</i>	6 068 k€	3 291 k€	42,8 %
<i>taux révisable</i>	6 486 k€	4 400 k€	57,2 %

28 février 2021

Conseil Communautaire

21

Evolution des prévisions de fonctionnement

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses réelles de fonctionnement	26 771 k€	28 267 k€	5,6 %
<i>dont charges générales</i>	7 725 k€	8 968 k€	16,1 %
<i>dont charges de personnel</i>	8 188 k€	8 625 k€	5,3 %
<i>dont FPIC</i>	800 k€	650 k€	-18,7 %
<i>dont participations et subventions</i>	4 846 k€	4 972 k€	2,6 %

Explications sur les principaux écarts :

Charges générales : marchés T.scolaires +336 k€, déchets compostage, étude, prestations et augmentation TGAP +478 k€, biodiversité +113 k€, planification +87 k€, grand cycle eau +55 k€, économie +60 k€

FPIC : prévisions 2022 au vu du réalisé 2021 (642 k€)

Participations et subventions : PMGF +44 k€, SIGETA +57 k€, associations +84 k€ (dév politiques jeunesse et logement d'urgence), SMAG -87 k€

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total recettes réelles de fonctionnement	29 764 k€	31 287 k€	5,1 %
<i>dont produits des services</i>	2 567 k€	2 467 k€	-3,9 %
<i>dont CFG</i>	3 100 k€	3 550 k€	14,5 %
<i>dont dotations</i>	9 095 k€	10 329 k€	13,6 %
<i>dont fiscalité</i>	17 474 k€	17 900 k€	2,4 %

Explications sur les principaux écarts :

Produits des services : fréquentation crèches : -96 k€, redevance spéciale -101 k€ (prévision surévaluée en 2021)

Dotations : dotations Etat + 531 k€, CFG +450 k€, Transports +184 k€ (rbrst GLCT)

Fiscalité : prévisions 2022 au vu du réalisé 2021 et de la Loi de Finances 2022

28 février 2021

Conseil Communautaire

22

Evolution des prévisions d'investissement

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses réelles d'investissement	11 509 k€	14 619 k€	27,0 %
<i>dont capital dette</i>	625 k€	630 k€	0,8 %
<i>dont participation TRAM</i>	1 480 k€	2 110 k€	42,6 %
<i>dont participation ZAE</i>	1 081 k€	1 792 k€	65,8 %
<i>dont autres projets investissement</i>	8 323 k€	10 087 k€	21,2 %

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total recettes réelles d'investissement	8 517 k€	11 599 k€	36,2 %
<i>dont cessions</i>	101 k€	0 k€	-100 %
<i>dont subventions</i>	2 032 k€	1 996 k€	-1,8 %
<i>dont emprunt</i>	5 020 k€	8 310 k€	

28 février 2021

Conseil Communautaire

23

Concours financiers

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total des participations à des organismes	4 525 k€	4 577 k€	1,1 %
<i>participation GLCT transports</i>	2 450 k€	2 265 k€	-7,6 %
<i>participation Pôle Métropolitain</i>	337 k€	381 k€	13,1 %
<i>participation SDIS</i>	1 124 k€	1 124 k€	0,00 %
<i>participation SIDEFAGE</i>	65 k€	225 k€	246,1 %
<i>participation SIGETA</i>	150 k€	207 k€	38,0 %
Total des subventions en fonctionnement	309 k€	393 k€	27,2 %
<i>dont participation OT Monts Genève</i>	122 k€	122 k€	0,00 %
Total des participations en investissement	795 k€	755 k€	-5,0 %
<i>participation points mobilité</i>	60 k€	0 k€	
<i>participation abris bus</i>	40 k€	40 k€	
<i>participation VAE</i>	25 k€	25 k€	
<i>participation habitat</i>	670 k€	690 k€	

Participation PMGF : 7,75 € / habitant en 2022 (7 € en 2021)

Participation SIDEFAGE : inchangée (complément d'inscription au BS 2021)

Participation SIGETA : 4 € / habitant en 2022 (3 € en 2021)

28 février 2021

Conseil Communautaire

24

Fiscalité

Le budget est établi sans hausse des taux de taxes directes en 2022

A titre d'information, les taxes directes représentent près de 60% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement

Estimation d'évolution des bases d'imposition :

- Taxe d'Habitation : compensation fraction TVA : + 5,5 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : + 3,5 %
- Taxe Foncière Bâti : + 3,7 %
- Taxe Foncière Non Bâti : + 2,4 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : + 2,0 %

28 février 2021

Conseil Communautaire

25

Fiscalité

(en €)	Rappel produit 2021 (hors rôles comp. et supp.)	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition	Produit prévisionnel 2022	Poids dans les impositions directes
Taxes ménages					
TH – Taxe habitation / compensation d'une partie de la TVA nationale	553 715 2 915 887			573 000 3 076 000	20,7 %
TFB - Taxe sur foncier bâti	1 835 120	71 541 353	2,66%	1 903 000	10,8 %
TFNB - Taxe sur foncier non bâti	53 983	523 311	10,51%	55 000	0,3 %
TEOM - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5 431 449	67 746 988	8,30%	5 623 000	31,9 %
Sous total	10 790 154			11 230 000	63,8%
Taxes économiques					
CFE - Cotisation foncière des entreprises	3 496 485	15 891 266	22,44%	3 566 000	20,2 %
CVAE – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 154 476			2 060 000	11,7 %
TASCOM – Taxe sur les surfaces commerciales	572 751			584 000	3,3 %
IFER – Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	170 217			174 000	1,0 %
Sous total	6 393 929			6 384 000	36,2 %
TOTAL	17 184 083			17 614 000	100,0%

Rôles complémentaires 2021 : 4 041 €
Rôles supplémentaires 2021 : 144 722 €

Conseil Communautaire

28 février 2021

26

Zoom sur le budget déchets Fonctionnement

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 362 k€	4 985 k€	14,3 %
<i>dont charges générales</i>	2 976 k€	3 353 k€	12,7 %
<i>dont charges de personnel</i>	1 294 k€	1 390 k€	7,4 %
<i>dont participations et subventions</i>	65 k€	225 k€	246,1 %

Explications sur les principaux écarts :
 - charges générales : contrats prestations +350 k€, compostage individuel et collectif +92 k€, étude programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) +36 K€
 - charges de personnel : effet postes en année pleine (référénts composteurs), reval RIFSEEP, contrat de 6 mois pour contrôle des cartes d'accès
 - participations : SIFPAGE +159 K€

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total recettes réelles de fonctionnement	5 925 k€	6 091 k€	2,8 %
<i>dont TEOM</i>	5 451 k€	5 623 k€	3,2 %
<i>dont produits des services</i>	374 k€	298 k€	-20,3 %
<i>dont subventions</i>	100 k€	150 k€	50,0 %

Explications sur les principaux écarts :
 - TEOM : prévisions de 3,5% par rapport au réalisé 2021
 - produits des services : redevance spéciale - 101 k€ (prévision surévaluée en 2021)
 - subventions : éco-organisme +50 k€

28 février 2021

Conseil Communautaire

27

Zoom sur le budget déchets Investissement

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses réelles d'investissement	817 k€	1 940 k€	137,5 %
<i>Dont Immobilisations incorporelles</i>	3 k€	158 k€	5 166,7 %
<i>Dont Immobilisations corporelles</i>	633 k€	982 k€	55,1 %
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	181 k€	800 k€	342,0 %

Dépenses d'équipement et travaux : 1,7 M€

- site enfouissement Neydens : 830 K€
 - véhicules (camion + berce lavage) : 551 K€
 - conteneurs : 235 K€
 - matériel compostage (broyeur, chalets) : 75 K€
 - informatique : 43 K€

Projet de territoire : 0,2 M€

- déchetterie ressourcerie (étude + terrain) : 150 K€
 - étude TEOMI : 40 K€

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total recettes réelles d'investissement	174 k€	328 k€	88,5 %
<i>Dont FCTVA</i>	134 k€	273 k€	103,73 %
<i>Dont participation des communes</i>	40 k€	55 k€	37,5 %

Recettes d'investissement : 0,3 M€

- points tri – participation des communes : 55 K€

28 février 2021

Conseil Communautaire

28

Zoom sur le budget petite enfance Fonctionnement

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021- 2022
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 478 k€	4 594 k€	2,6 %
<i>dont charges générales</i>	531 k€	485 k€	-8,7 %
<i>dont charges de personnel</i>	3 946 k€	4 064 k€	3,0 %

Explications sur les principaux écarts :
 - charges générales : prévisions 2022 ajustées au vu du réalisé 2021
 - charges de personnel : reval RIFSEEP, GVT

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021- 2022
Total recettes réelles de fonctionnement	3 084 k€	2 930 k€	-5,0 %
<i>dont produits des services</i>	1 034 k€	938 k€	-9,3 %
<i>dont subventions</i>	2 011 k€	1 954 k€	-2,8 %
<i>dont autres produits</i>	39 k€	39 k€	0,0 %

Explications sur les principaux écarts :
 - produits des services : baisse de la fréquentation des crèches -96 k€
 - subventions : CAF -64 k€

28 février 2021

Conseil Communautaire

29

Zoom sur le budget petite enfance Investissement

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021- 2022
Total dépenses réelles d'investissement	126 k€	374 k€	196,8 %
<i>Dont Immobilisations incorporelles</i>	0 k€	5 k€	%
<i>Dont Immobilisations corporelles</i>	126 k€	149 k€	18,3 %
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	0 k€	220 k€	%

Dépenses d'équipement et travaux : 154 K€
 - équipements, aménagements : 142 K€
 - informatique : 12 K€

Projet de territoire : 220 K€
 - crèches Archamps, Présilly, Cervonnex (étude, transfert MO logts) : 220 K€

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021- 2022
Total recettes réelles d'investissement	31 k€	161 k€	419,3 %
<i>Dont FCTVA</i>	21 k€	61 k€	190,5 %
<i>Dont Subventions</i>	10 k€	40 k€	300,0%
<i>Dont Participations communes</i>	0 k€	60 k€	%

Recettes d'investissement : 161 K€
Projet de territoire : 60 K€

- transfert MO logts crèches : 60 K€

28 février 2021

Conseil Communautaire

30

Zoom sur l'évolution des dépenses de personnel

	2021	2022	Ecart	% évol
BP	7 795 094 €	8 317 730 €	522 636 €	6.7 %
	+	+		
coût convention mutualisation avec Saint-Julien	393 353 €	307 400 €		
DEPENSES DE LA MUTUALISATION	393 353 €	307 400 €	- 85 953 €	
rembts convention mutualisation avec Saint-Julien	322 000 €	344 788 €		
rembts services communs et autres prestations, dont :	247 900 €	263 395 €		
ADS	122 700 €	123 000 €		
SCCP	94 500 €	94 000 €		
Eaux Pluviales		31 000 €		
ADMIN (politiques contractuelles)	30 700 €	15 000 €		
Rembts mise à dispo auprès des Régies	76 000 €	76 000 €		
Particip. organismes à certains postes (GEMAPI, Contrat local de santé, ...)	65 000 €	44 000 €		
Rembts assurance	100 000 €	100 000 €		
RECETTES	810 900 €	828 183 €		
2 COUT NET DE LA MASSE SALARIALE	7 377 547 €	7 796 947 €	419 400 €	5.7 %

2

Ressources Humaines

Dépenses de personnel

BP 2022	8 318 k€
BP 2021	7 795 k€
ECART	523 k€
POURCENTAGE	+ 6.7 %
Explication des écarts	
GVT/CHOMAGE	32 k€
RIFSEEP	95 k€
DIFFERENTIEL DES POSTES 2021/2022	152 k€
RENFORTS	56 k€
POSTES CONTINUITE DE SERVICE	40 k€
APPRENTIS	15 k€
NOUVEAUX POSTES	126 k€

4 postes budgétés sur 7 mois en 2022 : chargé de projets politiques contractuelles (financé à 50% par la ville de Saint-Julien), chargé de projets mobilité, chargé de projets pilotage PCAET, chargé de planification (financé à 50% par la ville de Saint-Julien)

Régies eau et assainissement

28 février 2021

Conseil Communautaire

33

Enjeux du service

- Structuration de l'organisation du service et adaptation à l'évolution du territoire
 - ✓ *Première phase (2022-2024) : création de 9 postes*
 - ✓ *Deuxième phase (2025) : audit des services, définition du niveau de service, de la gouvernance et du mode de gestion*
- Définir et mettre en place les équipements structurants nécessaires au bon fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement et répondre aux besoins présents et futurs des usagers
- Mise en place d'une nouvelle politique tarifaire pour maintenir les équilibres budgétaires

28 février 2021

Conseil Communautaire

34

Budget annexe Assainissement

28 février 2021

Conseil Communautaire

35

Contexte et orientations

- L'assainissement des 17 communes du territoire est assuré en régie directe
- Environ 54% de nos effluents collectés sont traités en Suisse, le reste est envoyé sur 7 stations d'épuration réparties sur notre territoire
- Ces stations n'ont plus la capacité de recevoir et traiter correctement les effluents de la population actuelle et future
- Les réseaux de collecte d'eaux usées sont très fortement impactés par des eaux claires parasites par temps de pluie et par temps sec
- Les cours d'eau du territoire n'ont plus la capacité à recevoir les effluents de la population
- Un service qui doit développer ses moyens humains pour répondre aux enjeux

Les orientations en matière de service de l'assainissement tendent vers les objectifs suivants :

- Redonner une capacité de collecte aux réseaux en diminuant les eaux parasites
- Définir les orientations stratégiques en matière de traitement afin de respecter les normes de rejet et garantir la qualité des milieux récepteurs pour les 40 prochaines années
- Diminuer à moyen et long terme la part d'effluents traités en Suisse
- Donner les moyens au service de répondre aux enjeux

28 février 2021

Conseil Communautaire

36

Prospective

- Priorisation des renouvellements et réhabilitations des canalisations pour stopper la dégradation des réseaux de collecte
- Augmentation des contrôles de raccordement pour limiter l'intrusion d'eaux parasites par temps de pluie
- Fiabilisation des installations existantes par un programme de renouvellement des équipements électromécaniques des STEP et PR
- Mise aux normes des STEP :
 - Construction d'une nouvelle STEP sur BNFP (Neydens) 17 000 EH
 - Transfert des effluents de Chenex sur la STEP du Vuache
 - Transfert des effluents de Essertet et Vers sur la STEP du Vuache
 - Construction nouvelle STEP sur Savigny (4 000 EH) ou transfert sur Vuache
 - Transfert des effluents de Jonzier sur Savigny
 - Construction d'une tranche supplémentaire à la STEP du Vuache
 - Transfert des effluents de Viry sur la STEP du Vuache
- Renforcement de l'organisation du service et adaptation à l'évolution du territoire

28 février 2021

Conseil Communautaire

37

Prospective

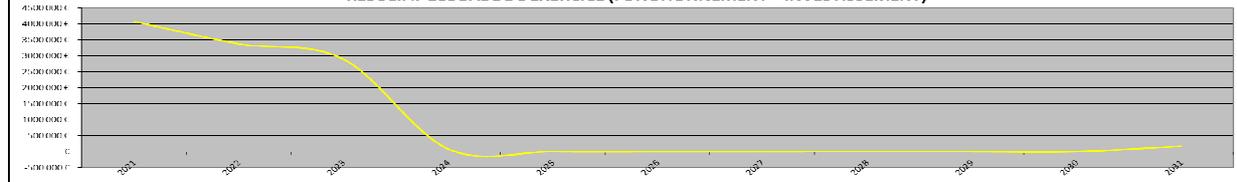
HYPOTHESE TARIFAIRE +3,5 % dont hypothèse inflation à +1,5 % / an

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Augmentation PV Assainissement	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
Augmentation PFAC	100,0%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

INDICATEURS FINANCIERS

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Annuité / Recettes réelles d'Exploitation	5%	5%	5%	5%	5%	9%	12%	17%	20%	23%
Encours de la dette	3 869 548 €	3 624 548 €	3 374 548 €	4 100 048 €	11 078 226 €	18 055 290 €	24 523 117 €	30 944 676 €	34 178 700 €	32 702 400 €
Capacité de désendettement	2,3	1,9	1,7	2,0	4,9	7,9	10,5	10,6	11,7	10,7
Autofinancement (Epargne Brute)	1 652 602 €	1 868 875 €	1 991 587 €	2 083 875 €	2 263 606 €	2 289 376 €	2 326 508 €	2 370 261 €	2 016 668 €	3 064 583 €
Autofinancement affecté aux travaux (Epargne nette)	1 411 602 €	1 623 875 €	1 741 587 €	1 829 375 €	1 981 784 €	1 836 440 €	1 694 395 €	1 831 413 €	1 719 083 €	1 594 244 €
Besoin de financement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Montant annuel emprunté	- €	- €	- €	980 000 €	7 260 000 €	7 430 000 €	7 100 000 €	5 760 000 €	6 025 000 €	- €
Total Emprunt										34 555 000,00 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)



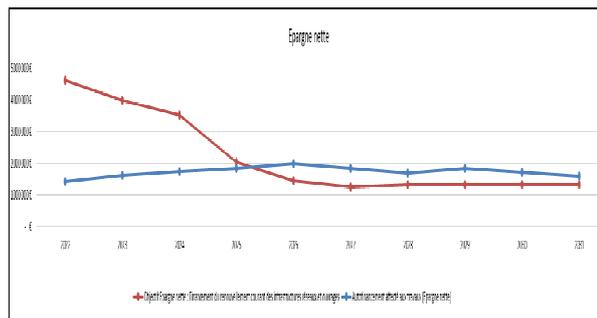
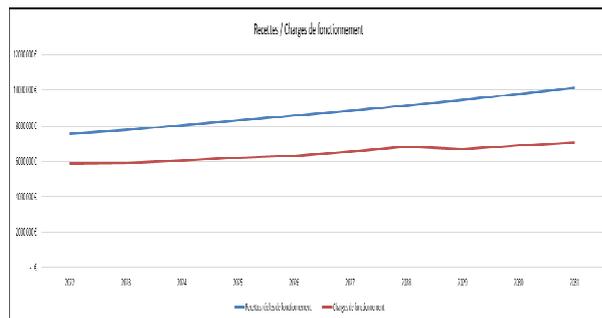
28 février 2021

Conseil Communautaire

38

Prospective

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Recettes réelles de fonctionnement	7 561 536 €	7 784 512 €	8 034 439 €	8 295 801 €	8 569 109 €	8 854 892 €	9 153 708 €	9 466 137 €	9 792 786 €	10 125 361 €
	9%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
Charges de fonctionnement	5 892 934 €	5 915 637 €	6 042 851 €	6 211 926 €	6 305 503 €	6 565 516 €	6 827 140 €	6 695 883 €	6 877 166 €	7 060 778 €
	-2%	0%	2%	3%	2%	4%	4%	-2%	3%	3%
Objectif Epargne nette : Financement du renouvellement	4 612 250 €	3 980 502 €	3 515 951 €	2 035 500 €	1 451 500 €	1 251 500 €	1 321 500 €	1 321 500 €	1 321 500 €	1 321 500 €



28 février 2021

Conseil Communautaire

39

PPI 2022- 2026

Projets	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes	300 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Nouvelles STEP	0 k€	4 495 k€	5 995 k€	5 995 k€	7 419 k€
Fiabilisation STEP existantes	260 k€	72 k€	72 k€	72 k€	72 k€
Fiabilisation des postes de relevage	317 k€	462 k€	462 k€	62 k€	12 k€
Branchements assainissement	200 k€				
Réhabilitation canalisations	2 687k€	2 241 k€	1 504 k€	1 099 k€	1 000 k€
Renouvellement cana. opérations voirie	980 k€	663 k€	160 k€	335 k€	125 k€
Extensions collecte	235 k€	100 k€	100 k€	100 k€	400 k€
Administration	267 k€	442 k€	1 217 k€	367 k€	142 k€
Total	5 247 k€	8 675 k€	9 711 k€	8 230 k€	9 370 k€

L'encours de dette sur ce service s'élève à 3,9 M€ au 01/01/2022

28 février 2021

Conseil Communautaire

40

Exploitation

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses réelles d'exploitation	5 499 k€	6 020 k€	9,5 %
<i>dont charges générales</i>	<i>1 069 k€</i>	<i>1 069 k€</i>	<i>0,0 %</i>
<i>dont charges de personnel</i>	<i>816 k€</i>	<i>1 049 k€</i>	<i>28,6 %</i>
<i>dont participations et subventions</i>	<i>2 002 k€</i>	<i>2 400 k€</i>	<i>19,9 %</i>

Explications sur les principaux écarts
Participations et subventions : service industriel genevois +94 K€

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total recettes réelles d'exploitation	6 591 k€	7 094 k€	7,6 %
<i>dont produits des services</i>	<i>6 504 k€</i>	<i>7 056 k€</i>	<i>8,5 %</i>
<i>dont dotations et participations</i>	<i>45 k€</i>	<i>30 k€</i>	<i>-33,3 %</i>

Explications sur les principaux écarts
Produits des services :
 -redevance assainissement : +433 k€
 -revalorisation PFAC+brchts neufs : +113 k€
 -redevance pour modernisation réseaux : +29 k€
 -redevance pour pollution domestique : -22 k€

28 février 2021

Conseil Communautaire

41

Projets d'investissement

Principales opérations 2022 :

- Saint Julien : Nant de Ternier – Arande => 800 000 €
- Saint Julien : Tram => 530 000 € (et en 2023)
- Saint Julien : Cyclades => 331 750 €
- Beaumont, Neydens, Feigères et Présilly : réhabilitation regards => 275 000 €
- Neydens : Route de la Creuse => 270 000 €
- Etc...

Le financement de ces projets s'effectue avec un emprunt d'équilibre d'un montant de 3,6 M€

28 février 2021

Conseil Communautaire

42

Résultats prévisionnels 2021

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		Total Global
	Réalisé 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	Total	
Recettes	7 683 K€	2 940 K€	73 K€	3 012 K€	10 695 K€
Dépenses	6 800 K€	2 342 K€	736 K€	3 078 K€	9 878 K€
Résultat de l'exercice 2021	883 K€	598 K€	- 664 K€	- 66 K€	817 K€
Résultat antérieur reporté	2 884 K€	191 K€		191 K€	3 074 K€
Résultat de clôture 2021	3 767 K€	789 K€	- 664 K€	125 K€	3 892 K€

28 février 2021

Conseil Communautaire

43

Ressources Humaines

Dépenses de personnel

BP 2022	1 048 k€
BP 2021	815 k€
ECART	233 k€
POURCENTAGE	+ 28,6 %
Explication des écarts	
GVT/CHOMAGE	19 k€
RIFSEEP	7 k€
NOUVEAUX POSTES	207 k€

5 créations de postes : 2 contrôleurs raccordements, 1 instructeur servitudes, 1 technicien maintenance, 1 technicien SPANC
1 poste de contrôleur administratif créé en 2021 et budgété à partir de 2022

28 février 2021

Conseil Communautaire

44

Budget annexe Régie eau

28 février 2021

Conseil Communautaire

45

Contexte et orientations

- Transfert de la compétence eau par les communes à l'intercommunalité en 2013
- En 2018, choix de maintenir une gestion différenciée jusqu'à la fin du dernier contrat de DSP à Collonges-sous-Salève fin août 2024
- La commune de Valleiry ainsi que Archparc, auparavant gérés en DSP avec VEOLIA, ont basculé en régie directe depuis le 1^{er} juillet 2020
- Fragilité de la production d'eau avec une nappe du Genevois impactée par les perchlorates et le NNDMS
- Fragilité du transport et de la distribution de l'eau sur certaines unités de distribution d'eau potable (UDI)
- Taux de renouvellement insuffisant des canalisations et branchements
- Un service qui doit renforcer ses moyens humains pour répondre aux enjeux

Les orientations en matière de service de l'eau tendent vers les objectifs suivants :

- Priorisation du renouvellement des canalisations
- Sécurisation de la production, mise en place de traitement, diversification de la production
- Sécurisation des UDI, double adduction minimum pour chaque UDI (SDAEP)
- Renforcement de l'organisation du service et adaptation à l'évolution du territoire

28 février 2021

Conseil Communautaire

46

Prospective

- Priorisation des renouvellements des canalisations et branchements pour améliorer le rendement du réseau de distribution
- Augmentation la capacité du forage de Matailly
- Mise en place d'un traitement large spectre sur la nappe du Genevois (Crache)
- Recherche d'une ressource commune avec Annemasse Agglo et SIG ? pour sécuriser l'alimentation de l'est du territoire
- Maillage des UDI avec le réseau communautaire pour sécuriser la distribution
- Structuration de l'organisation du service et adaptation à l'évolution du territoire

28 février 2021

Conseil Communautaire

47

Prospective

Inchangée à +2 % jusqu'en 2025 (PF : +3,8 % ; PV : +1,5 %)

2026 : retour à une augmentation / inflation

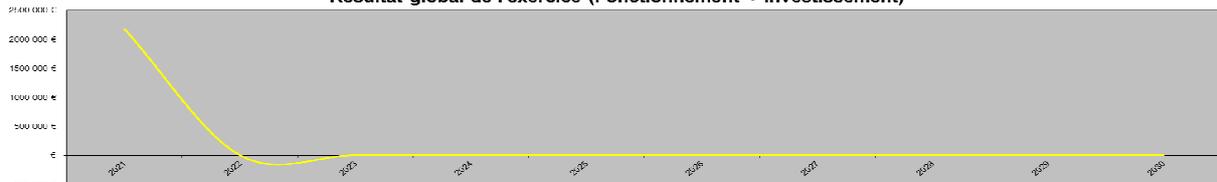
HYPOTHESE TARIFAIRE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Augmentation Part Fixe	3,74%	3,69%	3,80%	3,80%	3,80%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Augmentation Part Variable	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%

INDICATEURS FINANCIERS

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Annuité / Recettes réelles d'Exploitation	28%	24%	26%	30%	28%	30%	32%	28%	27%	30%
Encours de la dette (au 31/12)	7 896 442 €	8 776 607 €	11 936 164 €	17 227 626 €	21 522 701 €	25 573 080 €	26 447 572 €	26 074 048 €	27 560 876 €	28 233 719 €
Capacité de désendettement	4,7	5,4	7,3	10,6	8,4	9,98	10,96	10,73	10,48	10,26
Autofinancement (Epargne Brute)	1 684 716 €	1 638 085 €	1 633 728 €	1 629 979 €	2 563 980 €	2 561 897 €	2 416 866 €	2 514 905 €	2 388 755 €	2 752 870 €
Autofinancement affecté aux travaux (Epargne nette)	1 112 215 €	1 149 259 €	1 076 808 €	926 671 €	1 339 359 €	1 226 389 €	1 050 411 €	1 366 734 €	1 531 596 €	1 434 618 €
Besoin de financement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Montant annuel emprunté	- €	1 755 000 €	3 915 000 €	6 115 000 €	5 265 000 €	5 275 000 €	2 210 000 €	1 890 000 €	1 725 000 €	1 780 000 €
Total Emprunt	- €	1 755 000 €	3 915 000 €	6 115 000 €	5 265 000 €	5 275 000 €	2 210 000 €	1 890 000 €	1 725 000 €	1 780 000 €

Résultat global de l'exercice (Fonctionnement + Investissement)



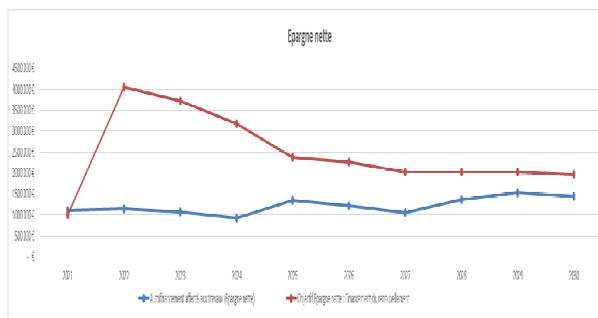
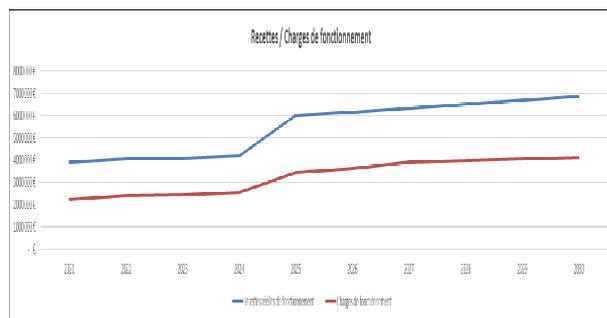
28 février 2021

Conseil Communautaire

48

Prospective

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes réelles de fonctionnement	3 914 301 €	4 031 512 €	4 068 307 €	4 170 317 €	6 000 981 €	6 163 828 €	6 331 418 €	6 503 898 €	6 681 420 €	6 864 141 €
	34%	3%	1%	3%	44%	3%	3%	3%	3%	3%
Charges de fonctionnement	2 229 584 €	2 393 427 €	2 434 579 €	2 540 338 €	3 437 001 €	3 601 931 €	3 917 482 €	3 988 992 €	4 052 667 €	4 111 271 €
	22%	7%	2%	4%	35%	5%	9%	2%	2%	1%
Objectif Epargne nette :										
Financement du renouvellement	999 449 €	4 055 958 €	3 733 833 €	3 170 833 €	2 365 500 €	2 262 500 €	2 017 500 €	2 017 500 €	2 017 500 €	1 972 500 €



28 février 2021

Conseil Communautaire

49

PPI 2022- 2026

Projets	2022	2023	2024	2025	2026
Schéma directeur	0 k€	700 k€	3 800 k€	4 170 k€	4 170 k€
Production	215 k€	690 k€	100 k€	100 k€	130 k€
Réservoirs - pompage	397 k€	743 k€	195 k€	213 k€	155 k€
Equipements réseaux	836 k€	243 k€	193 k€	140 k€	140 k€
Branchements	670 k€	320 k€	320 k€	320 k€	320 k€
Renouvellement canalisations	1 685 k€	1 195 k€	1 070 k€	650 k€	800 k€
Renouvellement cana. opérations voirie	360 k€	300 k€	300 k€	300 k€	300 k€
Extensions / renforcement canalisations	1 025 k€	840 k€	100 k€	100 k€	100 k€
Administration	192 k€	412 k€	1 162 k€	362 k€	137 k€
Total	5 380 k€	5 443 k€	7 240 k€	6 355 k€	6 252 k€

L'encours de dette sur ce service s'élève à 7 M€ au 01/01/2022

28 février 2021

Conseil Communautaire

50

Exploitation

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses réelles d'exploitation	2 290 k€	2 437 k€	6,4 %
<i>dont charges générales</i>	<i>1 204 k€</i>	<i>1 237 k€</i>	<i>2,7 %</i>
<i>dont charges de personnel</i>	<i>772 k€</i>	<i>903 k€</i>	<i>17,0 %</i>

Explications sur les principaux écarts

Charges générales

- recherche fuite-nettoyage réservoirs : +56 k€
- formation : +52 k€
- entretien espaces verts (2 passages/an) : +13 k€
- redevance versée à l'Agence de l'Eau répartition Régie/DSP : -110 k€
- optimisation fiscale 2020 / énergie : -43 k€

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total recettes réelles d'exploitation	3 896 k€	3 971 k€	1,9 %
<i>dont produits des services</i>	<i>3 409 k€</i>	<i>3 593 k€</i>	<i>5,4 %</i>
<i>dont produits exceptionnels</i>	<i>420 k€</i>	<i>317 k€</i>	<i>-24,5%</i>

Explications sur les principaux écarts

Produits des services

- vente eau : +219 k€
- rbrst personnel par budget DSP : +42 k€
- tx branchement : +13 k€
- autres taxes et redevances : +20 k€
- contre valeur redevance prélèvement répartition Régie/DSP : -111 k€

Produits exceptionnels

- optimisation fiscale / énergie : -99 k€

28 février 2021

Conseil Communautaire

51

Projets d'investissement

Principales opérations 2022 :

- Saint Julien : Tram => 700 000 € (et en 2023)
- CCG : Sectorisation => 563 125 €
- Viry : Veigy => 400 000 € (en 2023 et en 2024)
- Viry : Descente de l'Eluiset => 320 000 €
- Savigny : Chemin du Vuache => 205 000 €
- Vulbens : Giratoire collègue => 183 000 €
- Etc...

Le financement de ces projets s'effectue avec un emprunt d'équilibre d'un montant de 3,9 M€

28 février 2021

Conseil Communautaire

52

Résultats prévisionnels 2021

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		Total Global
	Réalisé 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	Total	
Recettes	3 915 K€	1 805 K€	242 K€	2 047 K€	5 962 K€
Dépenses	2 980 K€	2 377 K€	647 K€	3 024 K€	6 004 K€
Résultat de l'exercice 2021	935 K€	- 572 K€	- 405 K€	- 976 K€	- 42 K€
Résultat antérieur reporté	1 804 K€	- 563 K€		- 563 K€	1 240 K€
Résultat de clôture 2021	2 738 K€	- 1 135 K€	- 405 K€	- 1 540 K€	1 192 K€

28 février 2021

Conseil Communautaire

53

Ressources Humaines

Dépenses de personnel

BP 2022	903 k€
BP 2021	772 k€
ECART	131 k€
POURCENTAGE	+ 16,7 %
Explication des écarts	
GVT/CHOMAGE	1 k€
RIFSEEP	4 k€
NOUVEAUX POSTES	126 k€

4 créations : 1 technicien exploitation, 1 technicien urbanisme, 1 chargé de clientèle, 1 ingénieur

28 février 2021

Conseil Communautaire

54

Budget annexe DSP eau

28 février 2021

Conseil Communautaire

55

Prospective

- Priorisation des renouvellements des canalisations et branchements pour améliorer le rendement du réseau de distribution
- Maillage des UDI avec le réseau communautaire pour sécuriser la distribution

28 février 2021

Conseil Communautaire

56

Prospective

HYPOTHESE TARIFAIRE

	2021	2022	2023	2024
Augmentation Part Fixe	3,74%	3,69%	3,80%	3,80%
Augmentation Part Variable	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%

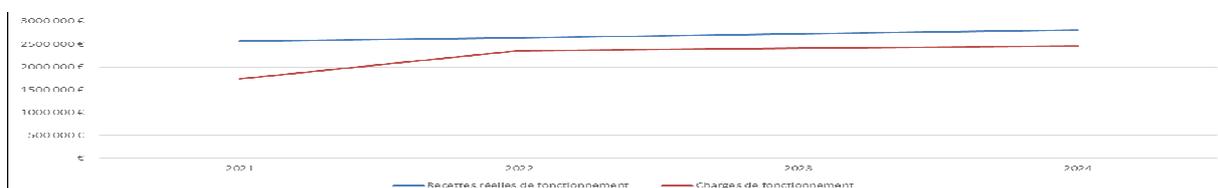
Tarif identique à la régie

Fin DSP août 2024

INDICATEURS FINANCIERS

	2021	2022	2023	2024
Annuité / Recettes réelles d'Exploitation	23%	21%	24%	25%
Encours de la dette	1 600 597 €	3 000 055 €	3 119 304 €	3 336 184 €
Capacité de désendettement	1,8	5,2	5,2	5,2
Autofinancement (Epargne Brute)	903 603 €	575 258 €	595 301 €	639 424 €
Autofinancement affecté aux travaux (Epargne nette)	429 865 €	129 716 €	69 230 €	61 303 €
Besoin de financement	- €	- €	- €	- €
Montant annuel emprunté	450 000 €	1 845 000 €	645 000 €	775 000 €
Total Emprunt				5 005 000,00 €

Budget plus contraint, ne permet pas de dégager d'autofinancement



28 février 2021

Conseil Communautaire

57

PPI 2022-2026

Projets	2022	2023	2024
Renouvellement canalisations	473 k€	400 k€	390 k€
Renouvellement cana. opérations voirie	990 k€	0 k€	360 k€
Extensions / renforcements canalisations	161 k€	0 k€	0 k€
Total	1 624 k€	400 k€	750 k€

L'encours de dette du budget annexe DSP Eau s'élève à 1,5 M€ au 01/01/2022 (et 2 M€ remboursés au budget annexe Régie Eau)

28 février 2021

Conseil Communautaire

58

Exploitation

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses réelles d'exploitation	1 922 k€	2 184 k€	13,6 %
<i>dont charges générales</i>	<i>1 365 k€</i>	<i>1 586 k€</i>	<i>16,2 %</i>
<i>dont charges de personnel</i>	<i>148 k€</i>	<i>190 k€</i>	<i>28,4 %</i>

Explications sur les principaux écarts
Charges générales
-rémunération Véolia : +220 k€

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total recettes réelles d'exploitation	2 468 k€	2 635 k€	6,8 %
<i>dont produits des services</i>	<i>2 468 k€</i>	<i>2 635 k€</i>	<i>6,8 %</i>

Explications sur les principaux écarts
Produits des services
-contre valeur taxe sur consommation eau : +158 k€
-contre valeur redevance prélèvement répartition Régie/DSP : +9 k€

28 février 2021

Conseil Communautaire

59

Projets d'investissement

Principales opérations 2022 :

- Archamps : Route de Vovray => 700 000 € (et 400 000 € en 2023)
- Saint Julien : Rue Hector Berlioz => 240 000 €
- Saint Julien : Promenade du Crêt => 130 000 €
- Saint Julien : Rue Général Pachtod => 120 000 €
- Etc...

Le financement de ces projets s'effectue avec un emprunt d'équilibre d'un montant de 1,6 M€

28 février 2021

Conseil Communautaire

60

Résultats prévisionnels 2021

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		Total Global
	Réalisé 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	Total	
Recettes	2 842 K€	1 787 K€	148 K€	1 936 K€	3 777 K€
Dépenses	2 095 K€	1 434 K€	114 K€	1 548 K€	4 642 K€
Résultat de l'exercice 2021	747 K€	354 K€	34 K€	388 K€	1 135 K€
Résultat antérieur reporté	1 475 K€	- 462 K€		- 462 K€	1 013 K€
Résultat de clôture 2021	2 222 K€	- 108 K€	34 K€	- 74 K€	2 148 K€

28 février 2021

Conseil Communautaire

61

Budget annexe ZAE

28 février 2021

Conseil Communautaire

62

Contexte et budget

Le budget annexe Zones d'Activités Economiques est un budget annexe du budget général de la Communauté de Communes du Genevois

Ce budget assujéti à la TVA permet de financer les travaux d'aménagement des nouvelles zones d'activités économiques. Il est financé par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal en investissement

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses de fonctionnement	15 k€	15 k€	0,0 %
Total recettes de fonctionnement	15 k€	15 k€	0,0 %

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
Total dépenses d'investissement	1 453 k€	2 399 k€	65,1 %
<i>dont achat de terrain</i>	<i>877 k€</i>	<i>899 k€</i>	<i>2,5 %</i>
<i>dont travaux</i>	<i>573 k€</i>	<i>1 500 k€</i>	<i>161,8 %</i>
Total recettes d'investissement	1 443 k€	2 399 k€	66,3 %
<i>dont revente terrains</i>	<i>36 k€</i>	<i>608 k€</i>	<i>1 588,9 %</i>
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>1 081 k€</i>	<i>1 792 k€</i>	<i>65,8 %</i>

28 février 2021

Conseil Communautaire

63

PPI 2022-2026

Projets-Actions	2022		2023		2024		2025		2026		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Viry - Extension Grands Champs Sud Viry	1 100 k€	154 k€	650 k€	458 k€		253 k€					1 750 k€	865 k€
Valleiry (extension Acquit)	651 k€			186 k€		400 k€					651 k€	586 k€
Vulbens - Extension Grands Chavannoux			300 k€	92 k€		92 k€					300 k€	184 k€
Beaumont/Présilly - Grand Châble	80 k€		100 k€		3 000 k€	110 k€	3 k€	110 k€	3 k€	110 k€	3 186 k€	330 k€
Présilly - Rond point			150 k€								150 k€	
Feigères - Extension Grands Charbonniers	68 k€										68 k€	
Archamps - ArchParc		273 k€										273 k€
Neydens - Extension Envignes	20 k€				800 k€		417 k€		417 k€		1 654 k€	
Ecoparc du Genevois			3 089 k€	3 089 k€							3 089 k€	3 089 k€
Vulbens – participation rond-point	300 k€										300 k€	
Beaumont (achat terrain)	181 k€	181 k€									181 k€	181 k€
Total	2 400 k€	608 k€	4 289 k€	3 825 k€	3 800 k€	855 k€	420 k€	110 k€	420 k€	110 k€	11 329 k€	5 508 k€

28 février 2021

Conseil Communautaire

64

Budget annexe TRAM

28 février 2021

Conseil Communautaire

65

Budget annexe TRAM Plan pluriannuel d'investissement 2022-2025

Le budget annexe TRAMWAY est un budget annexe du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois

Le financement de ce budget se fait par le biais du versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal en section d'exploitation et en section d'investissement

Besoin de financement en exploitation en 2022 : 60 K€

Besoin de financement en investissement en 2022 : 2 110 K€

	2022		2023		2024		2025		Cumul 2022-2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes*
TRAM	3 900 k€	1 790 k€	10 201 k€	10 448 k€	10 210 k€	7 253 k€	9 910 k€	9 986 k€	34 221 k€	29 477 k€

acq foncières : 700 k€
travaux : 3 200 k€

subventions :
- Etat (1 040 k€)
- CD74 (500 k€)
- SYANE (250 k€)

Pour l'opération du tramway (dans son ensemble et tous budgets confondus), le reste à charge de la CCG est estimé à 8,5 M€

28 février 2021

Conseil Communautaire

66

**Budgets annexes Transports, ZAC Cervonnex
et Locaux Europa : voir note *ROB***

28 février 2021

Conseil Communautaire

67



Merci de votre attention